

Le système de classification pour les enseignants est maintenu

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le directeur général du CEGEP de Victoriaville, M. Roland Henry, vient de faire part que le système de classification actuellement en vigueur pour les enseignants du Québec est maintenu et des aménagements concrets seront apportés au cours des prochains jours et des prochaines semaines pour pallier à un certain nombre de difficultés d'application.

Le directeur du CEGEP de Victoriaville explique que c'est ce qui se dégage de la rencontre du ministère de l'Éducation avec les présidents et les directeurs généraux des collèges, lors d'une rencontre qui vient d'avoir lieu à Montréal.

M. Henry souligne que le ministre de l'Éducation a rappelé brièvement que l'actuel système de classification:

- se fonde sur le règlement numéro 5 du ministre de l'Éducation;
- tient compte de la convention collective 1968-71 qui stipulait que chaque enseignant était provisoirement classé par les autorités locales et que la classification définitive devait ultérieurement être établie par le ministre de l'Éducation, ces dispositions étant reproduites dans le décret qui tient lieu de convention collective pour les années 1971-75;
- repose sur deux dimensions fondamentales: les années de scolarité et les années d'expérience;
- vise à une cohérence maximale du classement de tous les enseignants du CEGEP et des commissions scolaires sur une base d'équité.

L'application des règles contenues dans le manuel d'évaluation de la scolarité ne pose aucun problème particulier à la grande majorité des enseignants. Il reste cependant des cas frontalières qui doivent être

traités de façon particulière. C'est ce à quoi le ministère de l'Éducation s'applique depuis quelque temps et ce processus sera encore accéléré au cours des prochains jours.

Mesures d'assouplissement

De façon plus particulière, voici les principales mesures d'assouplissement proposées par le ministère de l'Éducation au cours de la rencontre:

1. Les collèges sont autorisés à verser une avance sur la rétroactivité; cette avance ne sera pas accordée à partir du classement provisoire mais bien à partir du dossier du professeur, compte tenu des décisions et des règles du manuel d'évaluation de la scolarité.

2. Le ministère de l'Éducation est prêt à offrir un montant forfaitaire aux professeurs dont le traitement a été gelé à la suite de la classification du ministre de l'Éducation. Cela exige cependant la réouverture des négociations ce qui ne sera possible qu'avec le consentement des syndicats.

3. Des aménagements seront apportés au cours des prochains jours pour l'évaluation des dossiers qui constituent des cas spéciaux, comme, par exemple, certains secteurs de l'enseignement professionnel et de certaines disciplines artistiques.

4. Les professeurs qui ont déjà reçu une classification officielle du ministre de l'Éducation verront leur catégorie de traitement maintenue. Il s'agit ici des professeurs de l'état du Québec, de ceux qui ont été classés par le bureau de reconnaissance des institutions et des enseignements (BRIE) et par l'ex-comité provincial de classification.

5. Pour éviter des détails et pour favoriser la participation, les administrateurs des collèges sont invités à venir présenter

eux-mêmes au ministère de l'Éducation les dossiers litigieux.

6. Il est entendu que les collèges sont autorisés à payer l'intérêt sur les sommes dues aux enseignants, au titre de rétroactivité, depuis le 15 mars dernier.

Ces mesures visent à tenir compte des problèmes concrets posés par l'application du système de classification actuellement en vigueur, le ministre de l'Éducation a précisé qu'il verrait lui-même à ce que les procédures soient accélérées.

Le directeur général du CE-

GEP de Victoriaville conclut donc ainsi: "Il est donc clair qu'en attendant les résultats des études qui seront faites par la commission d'étude sur la classification créée par le ministre de l'Éducation, le système actuel est maintenu et que toutes les améliorations possibles seront apportées à l'application de ce système. Le ministre de l'Éducation a invité les représentants des collèges à préparer le plus tôt possible les mémoires qu'ils voudront soumettre à la commission d'étude sur la classification".

Le comité consultatif de Perspective-jeunesse est-il nécessaire?

DRUMMONDVILLE (M.A.) — Au début du présent mois, les responsables du programme Perspectives-jeunesse pour notre région réunissaient un comité dans le but de consulter le milieu face aux différents projets présentés chez nous.

Dès sa première réunion, le 3 avril dernier, les membres de ce comité consultatif ont émis certaines réserves et soulevé plusieurs questions en regard du rôle que l'on semblait vouloir leur faire jouer et celui qu'ils voulaient réellement jouer.

Les membres de ce comité consultatif sont Mlle Danielle Manseau, MM. François Oimet, Jacques Proulx, Alain Roy, Yves Hébert, Jean-Marie Boisvert (Nicolet), Pierre Béland et Pierre Manseau.

Ces derniers, dans un long communiqué remis à la presse hier, soulignent qu'en soi, l'initiative de former un tel comité consultatif n'est que des plus

normales puisqu'il s'agit, en fin de compte, de savoir quelles sont les priorités d'une région donnée et par la suite, la réalisation de projets Perspectives-jeunesse devant coller à ces réalités régionales.

De plus, souligne-t-on, par ce genre de consultation, on permet aux étudiants de faire en sorte que leurs projets touchent du doigt un ensemble de développement communautaire de leur milieu.

Le communiqué précise que la formation du comité reflète d'une part une recherche de représentativité au niveau de la région, mais d'autre part, pose une ambiguïté du fait que les positions (les visions de la région) sont partagées, par suite du manque d'informations précises.

Les membres du comité consultatif exposent longuement par la suite la façon dont les choses se sont passées, au cours des dernières semaines, avant de conclure de la façon suivante:

"L'avenir nous dira si le rôle du comité consultatif avait véritablement sa raison d'être, ou si la "consultation" prend une autre forme et devient une "farce" lorsque vient le moment d'accorder les sommes et de permettre la réalisation des projets."



Un groupe important de délégués de la Chambre de commerce de Montréal est venu visiter les chantiers et ateliers de Marine Industrie Limitée de Tracy. Les membres de cette association, qui comprend des industriels de la région de Montréal, ont été vivement intéressés par les méthodes modernes et les capacités de la compagnie. Ils ont été reçus par le vice-président et

directeur général de Marine Industrie Limitée, M. Marcel Manseau, (qui n'apparaît pas sur la photo), ainsi que (à l'extrême droite), MM. Douglas Hearnshaw, ingénieur de projets, division construction navale, Alcide Sauvé, relations extérieures, Marc Anton, ingénieur de projets, division hydro-électrique et (deuxième à droite) André Rochon, directeur des programmes, construction navale.

Délégués de la Chambre de commerce de Montréal à Tracy

M. Nicolas Beaulieu fait une analyse du rapport de la commission Gendron

par Marcel AUBRY

DRUMMONDVILLE — A la veille du congrès annuel de la Société nationale des Québécois du centre du Québec, qui se tiendra à Drummondville les 5 et 6 mai, le directeur général de cet organisme, M. Nicolas Beaulieu, fait une analyse sommaire du rapport Gendron dans un document de six pages remis à la presse. Il intitule son analyse: "Les fruits secs du compromis et de la timidité du rapport Gendron".

Après avoir rapporté les principaux points qui ont entouré la mise sur pied de la Commission d'étude, ses coûts, la prolongation de son mandat, etc., M. Beaulieu tire les grandes lignes du rapport et résume chacune de ses trois principales parties.

Il définit ensuite les grandes leçons à tirer de ce rapport: "Encore une fois, dil-ii, nous venons d'apprendre à nos frais que ce triste héritage de notre complexe colonial, il n'y a que l'indépendance politique pour le liquider. Tant que nous n'aurons pas fait ce choix décisif, nous n'aurons jamais décidé quoi que

soit de nous-mêmes, et nous continuerons à nous faire dicter, comme du dehors, les règles du "fair-play" à sens unique".

"En second lieu, les événements qui ont entouré la parution du rapport Gendron laissent bien mal présager des intentions du gouvernement. Note M. Beaulieu. Il faudra être très vigilant, si nous ne voulons pas nous voir souffler un beau ballon électoral bilingue, au cas où les sondages indiquent que c'est politiquement rentable. Il faudra être prêt à démasquer toute tentative de maquillage de la réalité linguistique québécoise ou bien il faudra s'armer de patience et voir le gouvernement faire une "grande économie de ses pouvoirs", comme le lui conseille textuellement la toute prudente commission".

"Après s'être fait promettre candidement aux élections de 1970 l'instauration du français langue de travail, trois ans de

gouvernement libéral n'ont pas encore suffi pour nous débarrasser du bill 63 et nous donner le plus petit espoir d'un début de politique de la langue. Une attitude aussi peureuse ne peut être qu'une suite logique d'un gouvernement au service d'intérêts étrangers à la nation. De tels gouvernements ne sont pas dignes du peuple québécois. Il faut s'en débarrasser", de poursuivre le directeur général de la SNQ.

"Ce serait trop facile de jeter tout le blâme sur la Commission Gendron. On commence à savoir pourquoi un certain gouver-

nement l'a créée et un autre l'a éternisée. Au Québec, ce ne sont pas ces commissions d'enquête qui nous manquent. On en a connus des dizaines depuis quelques années qui nous ont coûté les yeux de la tête et le fond de nos poches. Ce qui nous manque, ce sont des chefs vertébrés qui pensent québécois et qui agissent en conséquence".

Pour nous, le temps des études est terminé en ce qui touche la langue. Le rapport Gendron, avec toutes ses faiblesses, a aussi ses clartés. Maintenant, le peuple du Québec ne peut attendre plus longtemps. Si les chefs officiels n'ont pas le courage d'agir tout de suite, nous osons espérer que l'histoire saura inspirer d'autres chefs à prendre en main notre devenir national dont la reconnaissance du français seule langue officielle, dans les mots et dans les faits, doit être une pierre d'angle.

"La bataille pour le français au Québec est chose très ancienne. Le bilan de tous les efforts tentés pendant cent ans de Confédération devait finir par apparaître fort négatif. Aussi, la poussée implacable de la remise en cause collective qui rme le Québec d'aujourd'hui, il n'est surprenant qu'une nouvelle stratégie se fasse jour", de conclure, M. Beaulieu.



31 projets concernant le programme fédéral de formation en cours d'emploi ont été acceptés dans la région allant de Contrecoeur à Baieville. L'un de ces projets concerne la compagnie Atlas Steels de Tracy, qui a ainsi embauché quatre mécaniciens. De gauche à droite, MM.

Jacques Tremblay, coordonnateur du programme au Centre de main-d'œuvre du Canada, à Sorel, Georges Danis, surveillant des services au personnel à Atlas Steels et Jean-Jacques Duguay, un des quatre stagiaires.

Atlas Steels participe à la formation en cours d'emploi

TRACY (L.B.) — Pour la deuxième année consécutive, la compagnie Atlas Steels de Tracy participe au programme fédéral de formation en cours d'emploi. L'an dernier, elle a ainsi embauché sept mécaniciens et un soudeur et cette année, quatre mécaniciens.

M. Georges Danis, surveillant des services au personnel, a souligné que ce programme permet à Atlas Steels d'avancer "du personnel que nous avons parfois de la difficulté à recruter, de l'entraîner de la façon dont nous le voulons, tout en obtenant qu'une partie des frais encourus pour cette formation soit assumée par le gouvernement fédéral".

Pour sa part, le gérant intérimaire du Centre de main-d'œuvre de Sorel, M. Pierre Guilbault, a précisé que parmi les principaux accords déjà signés, l'industrie de l'acier inoxydable avait particulièrement bénéficié des programmes de formation en cours d'emploi offerts par le Centre de main-d'œuvre de Sorel. Quatre nouveaux emplois ont été créés pour une contribution fédérale de \$8,344 chez Atlas Steel de Tracy.

M. Paul Lalancette, coordonnateur du programme pour la région du Centre de main-d'œuvre du Canada à Sorel, soit la région allant de Contrecoeur à Baieville, a souligné que grâce au programme FCEMC, 31 projets ont été acceptés et 138 nouveaux emplois ont été créés et que la contribution fédérale s'élève à \$144,381.

Relancé en octobre 1972, le programme de formation en cours d'emploi s'est vu accorder des crédits de plus de \$100 millions, ce qui a permis la création de plus de 80.000 emplois, dont 36.000 au Québec.

Les employeurs qui ont bénéficié de ce programme ont embauché des sans-travail, par l'entremise des Centres de main-d'œuvre du Canada et les forment pendant une période variant de 6 à 40 semaines mais dont la moyenne s'établit à 22 semaines.

Le gouvernement fédéral rembourse aux employeurs une partie des salaires versés aux stagiaires.

Le programme vise à encourager et à aider les employeurs à préparer leur expansion, en embauchant des sans travail,

pour des postes qui s'ajoutent à l'effectif régulier de l'entreprise, et, à qui une formation était donnée dans une occupation offrant une certaine stabilité d'emploi.

D'autre part, certains sans-travail se sentaient dépassés par le progrès technologique. Ils pouvaient manquer d'expérience pratique ou encore ne posséder aucune expérience technique. Ce programme vient en aide à ceux qui désiraient réintégrer le marché du travail; tout en les préparant à mieux profiter des occasions d'emplois à l'avenir, en augmentant leurs aptitudes professionnelles et leurs possibilités de gains.

Initiatives locales

M. Pierre Guilbault, gérant intérimaire du Centre de main-d'œuvre du Canada à Sorel et M. Jacques Tremblay, coordonnateur, soulignent que dans le cadre du programme PIL, soit les projets d'Initiatives locales, 19 projets ont été acceptés créant 500 emplois et la contribution totale du gouvernement fédéral a été de \$990.000. Ces chiffres couvrent la région allant de Contrecoeur à Baieville.

M. Bertrand Jacques présidera la campagne de la Société du cancer

SOREL (L.B.) — M. Bertrand Jacques, gérant de la succursale de Sorel de la Banque Canadienne de Commerce a été nommé président de la campagne de la souscription annuelle de la Société canadienne du cancer de Sorel, Saint-Joseph-Tracy.

En annonçant cette nomination, Mme Gisèle Létourneau, présidente de la filiale locale, a souligné que M. Jacques avait accepté cette responsabilité "parce qu'il avait réalisé que la lutte contre le cancer, déjà si bien engagée dans la région de Sorel, ne devait pas perdre son élan mais, au contraire, prendre encore plus d'ampleur.

"Nous frappons à la porte de nos amis et de nos voisins pour les exhorter à se montrer généreux à l'égard de la Société canadienne du cancer et pour leur apporter un message vital au sujet du cancer", a déclaré Mme Létourneau en soulignant que la campagne 1973 avait pour thème le slogan "on peut vaincre le cancer".

M. Jacques n'en est pas à ses premières armes dans ces res-

ponsabilités communautaires, mais il compte sur la collaboration d'un bataillon de bénévoles qui feront de la sollicitation à domicile et dans différents édifices publics et commerciaux de la région de Sorel, recueillant des dons qu'on voudra bien avoir la générosité d'offrir.

Le thème de la campagne: "On peut vaincre le cancer". S'explique par les progrès énormes réalisés par la science en enrayant le cancer grâce à de nouveaux médicaments et à des méthodes de chirurgie et de traitement plus perfectionnées. Ce slogan reflète également la confiance de nombreux savants qu'une percée définitive contre ce fléau universel n'est plus qu'une question de temps.

"Chaque dollar versé à la Société canadienne du cancer contribue à encourager et à développer les programmes d'éducation populaire, de recherche scientifique et de bien-être à l'intention des patients", a conclu Mme Létourneau, présidente de la section locale de cette association.

La garde Sainte-Victoire innovera lors de la cérémonie de la lumière

VICTORIAVILLE (R.L.) — La garde paroissiale Sainte-Victoire de Victoriaville a toujours travaillé au service de l'Église. C'est pourquoi elle a projeté cette année de faire du nouveau lors de la cérémonie de la nuit pascale.

Cette année, la cérémonie de la lumière se déroulera à l'extérieur de l'église, immédiatement suivie de la cérémonie ordinaire à l'intérieur.

Le tout débutera à 21 heures, samedi saint au soir, sur la pelouse de l'église Sainte-Victoire, où il y aura bénédiction d'un feu de camp qui symbolisera le feu nouveau. La messe n'aura pas lieu à minuit, mais immédiatement après les cérémonies de la veille pascale. Le curé et les

vicaires de même que les membres de la garde paroissiale attendent la collaboration de tous les paroissiens et même des gens de l'extérieur de la paroisse.

Retraite

Par ailleurs, la garde Sainte-Victoire est actuellement en retraite de ressourcement. Elle étudie sa constitution et tente de reformer ses cadres pour les adapter au temps où nous vivons.

Tous ceux qui seraient intéressés à faire partie du mouvement peuvent se rendre le lundi soir au sous-sol de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où il y a un entraînement et discussions sur la constitution.

HESSTONISEZ VOTRE FOIN,

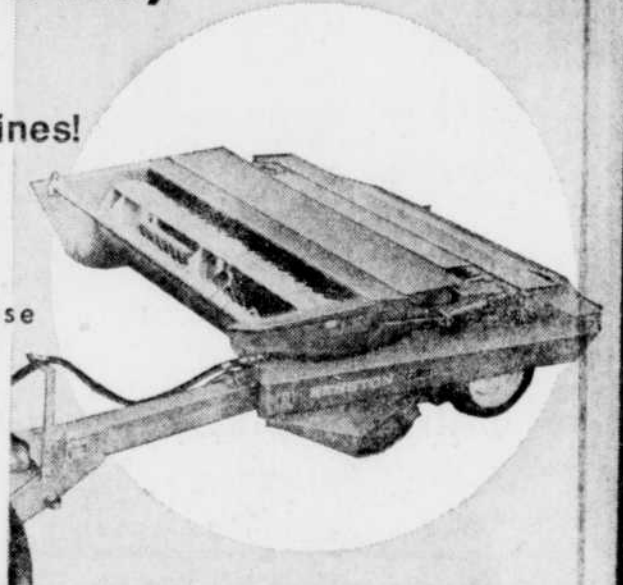
pour conserver le maximum de protéines!

Faites-le en deux temps:

A. avec une andaineuse

HESSTON

- une seule opération
- un seul homme
- un seul TRACTEUR

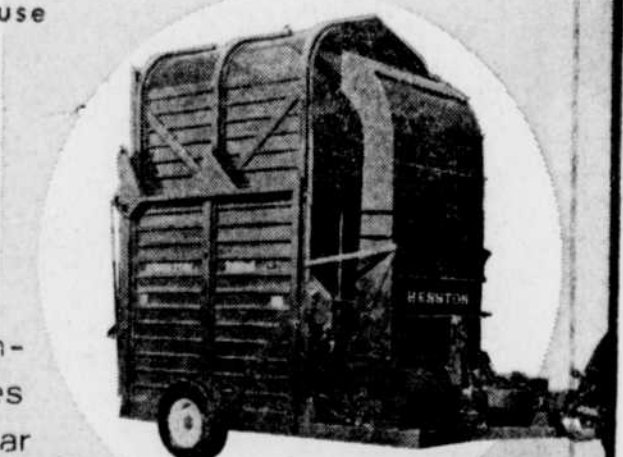


MOYEN RAPIDE POUR OBTENIR DES PROFITS.

B. avec une meulonneuse

HESSTON

- Protection maximum du feuillage
- Qualité maximum du foin
- Rapidité record de fenaison



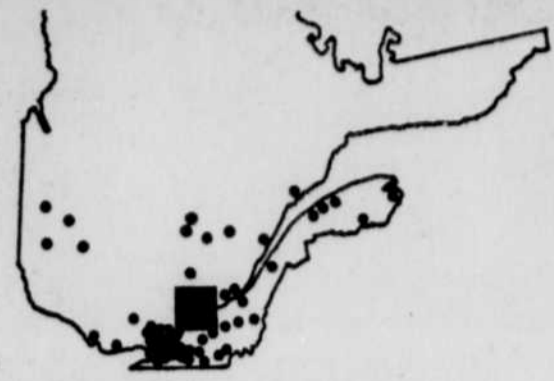
Demandez à des centaines de propriétaires HESSTON et jugez par vous-même!

POUR UNE INFORMATION PLUS COMPLÈTE:

MEUNERIE COOPÉRATIVE AGRICOLE de VICTORIAVILLE

Germain Verville, responsable
Avenue Pie X Case Postale 213, Victoriaville
Tel.: (819) 752-4508

Les 62 concessionnaires Datsun du Québec sont à votre service.



Dans Trois-Rivières et les environs, c'est à cet homme que vous devez vous adresser.

Martial Grondin Automobiles Inc.
3871, boul. Royale
Trois-Rivières.
Tél: 378-2112

Lavoie Auto Enrg.
50, rue Bostonnais
La Tuque. Tél: 523-4929

J. Claude Gervais Auto Inc.
9732, des Hêtres, Shawinigan.
Tél: 539-2211



Il y a plus de 1300 concessionnaires Datsun au Canada et aux Etats-Unis. Consultez les Pages Jaunes pour le concessionnaire le plus près.

Prolongement du réseau d'eau réclamé au Lac-à-la-Tortue

par Michel LAMARRE

Lac - A - LA - TORTUE — Devant une pétition signée par quelque 215 propriétaires riverains du Lac-à-la-Tortue demandant à la municipalité le prolongement du réseau d'eau sur le côté sud du Lac, les membres de l'administration municipale du Lac-à-la-Tortue, convoqués en session régulière, ont demandé au maire, M. Achille Lajoie, d'entreprendre des démarches auprès du député libéral de la circonscription de Laviolette, M. Prudent Carpentier, afin que celui-ci fasse des pressions auprès du ministre des Affaires municipales du Québec, M. Victor C. Goldbloom, pour permettre à la municipalité d'effectuer les travaux de construction de cette ligne d'eau devant desservir adéquatement ces propriétaires riverains.

La municipalité du Lac-à-la-Tortue, comme il convient de rappeler, a adopté un règlement d'emprunt au montant de \$235.000, pour réaliser ce prolongement du réseau d'eau dans ce secteur de la municipalité.

Le ministre des Affaires municipales du Québec, dans une missive envoyée en date du 12 janvier 1973, à la Corporation, acceptait le règlement d'emprunt en question.

Entre-temps, la municipalité du Lac-à-la-Tortue a fait accepter son projet de construction, dans le cadre du programme des "initiatives locales", projet qui a été approuvé par le gouvernement provin-

cial et aussi par le Centre de main-d'oeuvre.

La corporation municipale devait recevoir une somme de quelque \$38.000 du gouvernement fédéral pour effectuer ces travaux de construction du prolongement du réseau d'aqueduc.

Ces travaux devaient normalement débiter en janvier 1973, mais rien n'a encore été effectué jusqu'à présent.

Le maire du Lac-à-la-Tortue, M. Achille Lajoie, a rencontré cette semaine, le député Prudent Carpentier pour lui exposer la situation. Ce dernier lui a affirmé qu'il fera tout en son possible pour rencontrer le chef du cabinet du ministre des Affaires municipales, au cours de la présente semaine, pour clarifier cette situation, afin que la municipalité puisse entreprendre ces travaux de prolongement du réseau d'eau.

M. Lajoie a déclaré, par ailleurs, que ces travaux devaient être entrepris d'ici la prochaine semaine, car la municipalité pourrait perdre effectivement la subvention de \$38.000 promise par le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration dans le cadre du programme des "initiatives locales".

Le maire du Lac-à-la-Tortue espère qu'une réponse favorable parviendra d'ici les prochaines heures, afin que la corporation puisse répondre aux besoins des propriétaires riverains.

Le sens unique de la 3ème avenue subit l'opposition des résidents

SHAWINIGAN-SUD (PAH) — Une quinzaine de résidents de la 3ème avenue à Shawinigan-Sud se sont rassemblés à l'hôtel de ville de Shawinigan-Sud lors de la dernière assemblée publique afin de juger de l'effet d'une pétition de 90 noms transmise au membre du conseil la semaine dernière.

La pétition contenait les noms de 90 personnes locataires ou propriétaires demeurant sur la 3ème avenue et qui appuyaient par leur signature une requête s'opposant à la transformation de la 3ème avenue en sens unique.

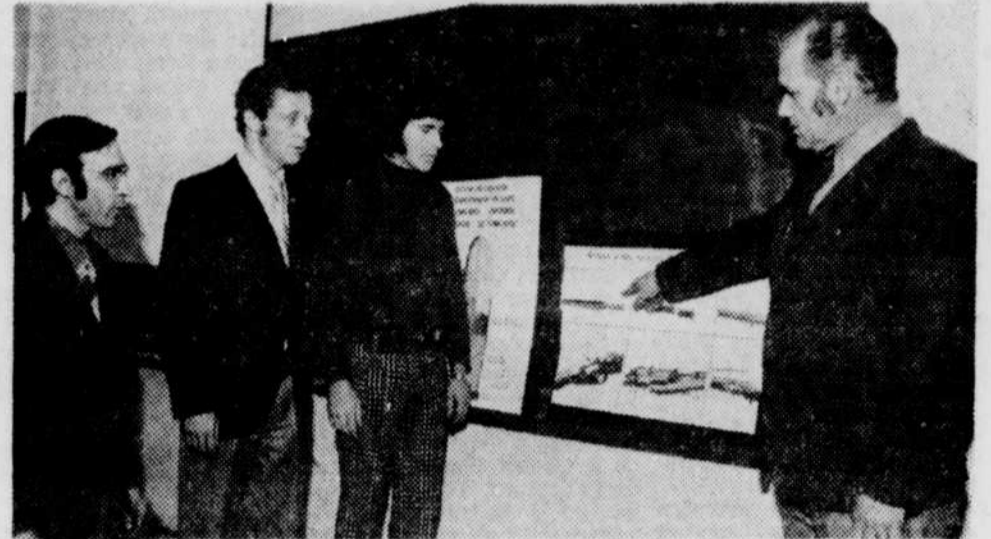
L'administration municipale avait entrepris un sondage auprès des résidents de cette rue afin de connaître leur opinion sur le sujet. Les résultats du sondage ont cependant été renversés par la pétition.

En effet le sondage indiquait que 48 résidents étaient en faveur du sens unique sur la 3ème avenue soit 22 dans le sens nord-sud et 26 dans la direction sud-nord. Quant aux 14 autres en faveur ils n'avaient aucune opinion quant à sa direction. D'autre part 21 personnes interrogées se sont dites contre le

sens unique. Et enfin 26 locataires ou propriétaires consultés étaient indifférents alors que 17 étaient absents. Le sondage a porté sur 112 habitants.

Le conseil a donc décidé de ne pas donner suite à son projet d'établir la direction unique sur la 3ème Avenue.

Ce projet avait été soumis par le comité de la circulation sous la présidence de M. Georges Labombe pour solutionner le problème de l'étroussée de la voie pendant la saison hivernale à cause des bancs de neige accumulés de chaque côté.



Le maniement des armes à feu

Grâce à la collaboration du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec, les élèves du niveau secondaire de l'école Saint-Louis-de-Gonzague de Grand'Mère, bénéficient d'un cours de sécurité sur le maniement des armes à feu. Ce cours est donné par le biais de la commission scolaire régionale de la

Mauricie. Sur la photo, de gauche à droite M. Louis-Paul Descôteaux et Raymond Beaudoin, professeurs-instructeurs et M. Maurice Maillhot, du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour la région de Grand'Mère. (Photo Normand Rheault)

Le conseil municipal fait un rappel au ministre Goldbloom

SHAWINIGAN (JSO) — Le conseil municipal s'est rendu à une requête du ministre Victor Goldbloom de la Qualité et de l'Environnement, en lui deman-

dant par résolution qu'une étude de son ministère soit effectuée sur différents emplacements pour la disposition des déchets solides. La résolution des conseillers Conrad Baribeault et Lucien Isabelle se veut un rappel au ministre de l'Environnement qui ne s'est intéressé jusqu'à maintenant qu'à un seul endroit de disposition à Mont-Carmel.

On voudrait que l'étude demandée se fasse parmi des municipalités plus rapprochées des trois villes de Shawinigan, Grand'Mère et Shawinigan-Sud notamment à Saint-Etienne-des-Grès ou à Saint-Gérard-des-Laurentides.

L'emplacement de Mont-Carmel envisagé par le ministre de M. Goldbloom ne tient pas compte d'une difficulté d'accessibilité pour les villes de la région, suggère-t-on à l'administration municipale. Le seul accès se fait par la route 19 qui rebiffe certains tant par sa circulation lourde que par la distance qui sépare les deux endroits. On affirme donc que l'endroit pour disposer des dé-

chets devrait tenir compte d'une facilité d'accessibilité que permet une circulation rapide par voie d'autoroute.

C'est suivant une rencontre du ministre Goldbloom avec les maires de la Mauricie que la suggestion d'une demande d'étude a été faite. Le maire de la ville, M. Dominque Grenier occupe pour sa part la responsabilité du comité des déchets au niveau de l'Association des maires de la Mauricie.

Yvon Milette est délégué

GRAND'MÈRE (ML) — A l'occasion de la 7e assemblée générale annuelle du Conseil régional de la Mauricie la Chambre de commerce de Grand'Mère lors de l'assemblée des membres de son exécutif tenue à l'hôtel Auberge Inn a délégué M. Yvon Milette président de la Chambre de commerce de Grand'Mère à assister à cette réunion.

Cette assemblée générale annuelle du conseil régional de la Mauricie se déroulera au chalet du centre de ski de la Vallée du Parc à Grand'Mère mardi le 2 mai à 19 h 30.

Association de femmes-chefs de famille? Scrutin à la

SHAWINIGAN (CP) — On pourrait bien voir naître bientôt une association de femmes chefs de famille à Shawinigan. En effet, un groupe de 14 femmes chefs de famille, qui ont à s'occuper de 82 enfants, se sont jointes à un groupe déjà en place à l'ACEF de Shawinigan afin de monter un dossier sur leurs besoins.

La formation d'une telle association pourrait résulter de l'étude entreprise cette semaine, comme aussi un cours d'aide aux femmes chefs de famille qui sera dispensé au CEGEP dans le cadre de l'Education permanente. Le dossier contiendra donc un inventaire des besoins de ces femmes à qui incombe la responsabilité de soutien de famille et un projet de contenu de cours.

Le groupe original auquel se sont jointes les femmes chefs de famille comprend des gens du service social, des animateurs du secteur Lévis et autres qui suivent, sous l'animation de M. Gérard Auger, des cours pouvant les aider dans leur tâche.

L'ACEF voit ainsi s'ouvrir la possibilité d'aider une autre catégorie de personnes, rêve caressé depuis quelques années déjà. Les femmes chefs de famille sont de plus en plus nombreuses et doivent affronter des problèmes particuliers. L'ACEF veut leur fournir un bagage de connaissances pouvant les aider dans l'accomplissement de cette tâche.

Comme les femmes qui participent à la recherche en cours sont déjà sensibilisées, faisait remarquer M. Auger, le résultat en sera sûrement enrichissant.

Datsun n'essaie pas de fabriquer la voiture la moins chère. Datsun ne peut se le permettre. Vous non plus.



La 1200. Dans sa catégorie, peut être quelques dollars de plus à l'achat. Mais si vous calculez la performance, les

"extra" inclus, le rendement, c'est un vrai bon placement.

La 510. La voiture qui gagne. Les experts le savent. Elle a été perfectionnée au fur et à mesure de ses victoires pour continuer de gagner à tous points de vue.



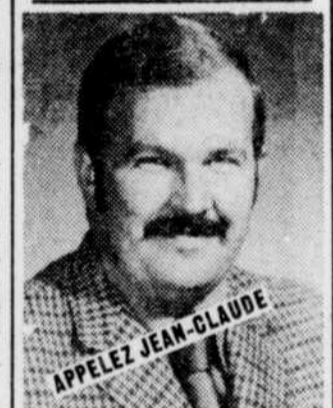
Jasez avec un propriétaire de Datsun et vous direz comme lui:

Une DATSUN tout de suite →

Plus de 1,300 concessionnaires au Canada et aux États-Unis.



VINCENT AUTO LTÉE
ROUTE SHAWINIGAN-GRAND MÈRE



LUI IL L'A L'AFFAIRE
TOUTE LA VILLE EN PARLE

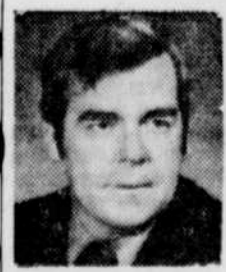


POUR RENDEZ-VOUS
JEAN-CLAUDE THIFFAULT
539-2225

POUR INSERER UNE
annonce classée

SIGNELEZ:
TROIS-RIVIERES
378-6116
SHAWINIGAN
537-1801
GRAND'MÈRE
538-1717
NOS TELEPHONISTES SE FERONT
UN PLAISIR DE VOUS AIDER

CASCADE
PONTIAC BUICK
Ltée



SYLVIO LANEUVILLE
représentant

4e FOIS!
VENDEUR du MOIS

Avant d'acheter votre prochaine AUTO, consultez VIO. Il a sûrement ce qu'il vous faut.

Venez dès aujourd'hui.

Cascade
PONTIAC - BUICK LTÉE.

375, 12e Avenue (Rond-Point) Shawinigan-Sud Tel: 536-2681

entre/voisins

● **DRUMMONDVILLE** — L'institut des sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal célèbre cette année son cinquantième anniversaire de fondation. Les fêtes du cinquantième débiteront à l'église de Saint-Stanislas de Montréal, le samedi 28 avril par une messe qui sera célébrée, à compter de 16 heures, par Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal. Le public y est cordialement invité.

● **DRUMMONDVILLE** — Plus près de nous, la congrégation Notre-Dame-du-Bon-Conseil est établie à Drummondville-Sud, au 1355 du boulevard Mercure.

● **DRUMMONDVILLE** — Parmi les champs d'action où les sœurs du Bon-Conseil sont présentes, on peut noter: centres d'hébergement, rééducation des jeunes en difficulté, centres communautaires, accueil aux immigrants, enseignement, animation spirituelle de groupes, équipes de foyers, services aux handicapés, pastorale paroissiale, animation, bénévolat et service social en milieux populaires. Aujourd'hui, elles sont 186 dans une dizaine de villes du Québec; six religieuses sont en mission en Amérique latine.

● **VICTORIAVILLE** — Une trentaine d'invités spéciaux, dont les députés fédéral André Fortin et provincial Gilles Massé de même que les maires des municipalités des Bois-Francis, assisteront mercredi le 25 avril, à 14 heures, au lancement de la campagne placement-étudiant. Ce lancement se fera au 191 rue Notre-Dame à Victoriaville.

● **VICTORIAVILLE** — M. Henri Moss, directeur de la protection municipale au ministère des Affaires municipales, répondra aux questions sur les divers aspects d'un service régional d'incendie alors qu'il rencontrera des maires, conseillers municipaux et chefs de service incendie des municipalités de la région de Victoriaville, mercredi le 2 mai, à 20 heures, à l'hôtel de ville de Victoriaville.

● **DRUMMONDVILLE** — Le Centre de main-d'œuvre du Canada pour étudiants est maintenant ouvert depuis le début de la semaine. Cette année, ses bureaux sont aménagés au 400 de la rue Hériot, angle des Forges. Le CMC étudiant sera ouvert de 9 heures à 17 heures.

● **DRUMMONDVILLE** — Au Centre de main-d'œuvre étudiant, les employeurs de la région drummondvilloise peuvent compter sur des étudiants qui fréquentent le milieu secondaire, le CEGEP ou encore l'université. Ces derniers veulent travailler pour acquérir de l'expérience et amasser l'argent nécessaire aux études.

● **DRUMMONDVILLE** — Les étudiants qui font une demande d'emploi au CMC étudiant peuvent remplir leur formule de demande sur place. Des conseillers les rencontreront et leur feront compléter leur formulaire d'inscription pour un emploi d'été.



Nouvelle expérience

Une nouvelle expérience a été faite par des étudiants de l'université du Québec à Trois-Rivières, section Victoriaville, depuis janvier. Il s'agissait d'un cours nouveau-genre de français au niveau du baccalauréat spécialisé. Les élèves du professeur Jacques Brousseau ont eu à préparer une pièce actée, pièce qui devait avoir été écrite avant 1900. L'impossible partage, l'immortelle histoire de l'homme public pris entre ses occupations, sa femme et sa maîtresse, a donc été présentée la semaine dernière devant un public averti. On peut reconnaître les trois principaux acteurs: Philippe (Raymond Hébert), entouré de sa maîtresse à gauche Odile (Goétane Prince) et de son épouse à droite Madeleine (Pierrette Arsenault). (Photo Laurier Gardner)

Récit d'une Québécoise emprisonnée en Equateur

VICTORIAVILLE (R.L.) — La chronique du livre de chez nous du CIC propose cette semaine "Quand les vautours..." Il s'agit du récit de Suzanne Bernard, une québécoise emprisonnée en Equateur. Le volume est publié aux Editions du jour.

Ce reportage d'un séjour en prison fait songer aux pages les plus sombres de certains romans de Graham Greene. Le lecteur qui n'a pas vécu quelque temps dans un de ces états latino-américains jugera sans doute invraisemblable le récit de Mme Suzanne Bernard, veuve du docteur Jaime Velasquez-Garcia, torturé et assassiné par la police équatorienne dans une prison de Quito au début de décembre 1970. L'auteur divise son reportage en trois chapitres: la détention (du 9 au 28 décembre 1970), arrestation, interrogatoires et tortures ainsi que séjour au cachot, le caveau (promiscuité avec une vingtaine de prisonnières dans une salle infecte jusqu'au 6 janvier 1971, la Garcia Moreno (séjour jusqu'au 3 février dans une prison dirigée par des religieuses).

Le premier chapitre est d'emblée le plus intéressant et le mieux écrit. Un tel art est une surprise étonnante pour le lecteur rebuté par l'introduction bâclée comme un pensum, mal composée, parsemée de fautes d'orthographe, dans laquelle il est question de "prison vouée à la récidive"... des produits qui

coûtent chers" et qui est destinée à décrire la situation politique économique et sociale de l'Amérique latine. En dépit de quelques termes impropres, tout le premier chapitre est un chef-d'œuvre: style précis, haletant, bien en harmonie avec le sujet; sentiments émouvants, exprimés avec discrétion en formules qui leur donnent cependant un relief vigoureux; à chaque page, trouvailles pour décrire les personnages et les choses.

Ce qui éclate surtout dans ce reportage criant de vérité, ce ne sont pas les scènes d'horreur, mais la bonne âme de cette prisonnière qui s'apitoie sur le sort des autres victimes, tente de les encourager et leur prêter secours, ses efforts héroïques pour demeurer digne et bien consciente devant les tortionnaires. Sans avoir le même caractère tragique, les deux autres chapitres présentent un vif intérêt. Une dénonciation au gouvernement équatorien des horreurs policières perpétrées dans les prisons de Quito est reproduite en annexe au volume. Elle est suivie d'une lettre de réclamation rédigée en anglais, émanant du sous-secrétariat des Affaires extérieures du Canada, exigeant la somme de \$756.75 de la part de cette québécoise, qui a bénéficié d'une maigre et tardive assistance matérielle de l'ambassade canadienne à Bogota à l'occasion de son emprisonnement.



Jean-Pierre Lajoie, de l'école Jean-Raimbault de Drummondville, accompagnera Mlle Lorraine Saint-Onge au débat oratoire du club Optimiste qui se déroulera à Plessisville, le 29 avril, par suite de sa performance de mardi soir au niveau régional. Ci-dessus, de gauche à droite,

Gilles Poirier, qui a terminé 3e de l'école polyvalente La Poudrière, M. Jean-Guy Roy, président du jury et vice-président du club Toastmaster, Jean-Pierre Lajoie, le vainqueur et Yves Lallier, de l'école Duvernay, qui s'est classé au deuxième rang. (Photo Bo-Soleil)

Gagnant du débat oratoire Optimiste

Quatre règlements d'emprunt totalisant la somme de \$814,000

DRUMMONDVILLE (M.A.) — Le gestionnaire municipal de Drummondville, M. Laurent Bernier, a procédé, cette semaine, à la lecture publique de quatre importants règlements qui auront pour effet la réalisation de travaux importants au cours des prochains mois à Drummondville. Ces quatre règlements totalisent des emprunts de l'ordre de \$814,000.

Le règlement no 997 prévoit l'achat de machinerie en 1973 et un emprunt de \$24,000, comprenant \$21,500 pour la machinerie et \$2,500 pour les frais.

Le règlement no 998 prévoit, quant à lui, la construction d'une conduite émissaire dans l'axe des rues Celanese et Cartier et un emprunt de \$180,000. De ce montant, \$163,000 seront utilisés pour les travaux eux-mêmes et \$16,900 pour les frais.

Le règlement no 1006 prévoit l'exécution de travaux publics dans le territoire de la ville de Drummondville en 1973 et un emprunt de \$290,000, soit \$260,000 pour les travaux eux-mêmes et \$30,000 pour les frais.

Enfin, un autre règlement, le numéro 1002, prévoit l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts, l'ouverture de rues, dans le secteur annexé de Grantham-Ouest (2e phase) et un emprunt de \$420,000, soit \$320,638.40 pour les travaux, \$49,361.60 pour les frais contingents et \$49,999.99 pour les frais de finance.

Trois autres règlements ont subi l'épreuve de la lecture publique, lors de la réunion du conseil municipal du début de semaine. Il s'agit du règlement no 1003, modifiant le règlement de zonage no 801, au sujet des dimensions minimales des bâtiments résidentiels, du règlement no 1004, modifiant le même règlement au sujet des espaces-jardins des lots de coin et

Spectacle inédit à l'église Sainte-Victoire

VICTORIAVILLE (R.L.) — Un spectacle inédit a été présenté en l'église Sainte-Victoire de Victoriaville, il y a quelques jours. En effet, Yvon Hubert, théologien et musicien, y donnait un spectacle tout à fait nouveau genre "Pelerins des temps qui passent". Séjour dans le désert, des heures occupées à réfléchir et à méditer ont nourri une idée avant accouché pour la première fois au début d'octobre 1971 à l'église Sainte-Victoire. On assistait, il y a quelques jours à Victoriaville, à la 135e représentation qui était, de loin, supérieure à la première.

Entre temps, la tournée spirithèque s'est produite aux Etats-Unis, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et dans tout le Québec. Les thèmes de libération, amour, justice, fraternité et contemplation y reviennent fréquemment et l'emploi de ces thèmes à l'état nu contraste grandement avec l'utilisation des sons et lumières et la valeur exceptionnelle des matériaux techniques utilisés.

Un spectacle de ce genre touche une population entière sans discrimination d'âge ou d'idéologie mais très peu l'ont compris. A ceux qui l'ont vu, ce fut une invitation toute particulière à une aventure spirituelle avec Yvon Hubert.

Le Festival de l'érable reçoit 150 Américains

PLESSISVILLE (GAB) — Un groupe de quelque 150 visiteurs d'outre-frontière a été reçu par le festival de l'érable de Plessisville dans son programme de manifestations printanières. La plupart sont des anciens Canadiens ayant émigré aux Etats-Unis ou leurs descendants et qui demeurent maintenant à Woonsocket et au Connecticut.

Ces Américains ont passé deux jours à Plessisville. Ils ont visité les usines de la Coopérative des producteurs de sucre d'érable du Québec et celles de la Coopérative de Granby (Crino) où ils ont reçu un accueil chaleureux. Ces deux établissements étaient en pleine production lors de la visite et les Américains se sont montrés très intéressés à ce qu'ils ont vu au domaine de la transformation du sirop d'érable et du lait. Les visiteurs d'outre-frontière ont également pris part à des fêtes au sucre, à des soupers communautaires et à des soirées canadiennes à la salle du Festival de l'érable où ils ont eux-mêmes

organisé des danses carrées. Le comité d'accueil du festival de l'érable leur a aussi fait visiter Plessisville; M. Gilbert Gagnon, Mlle Georgette Marcoux ainsi que M. et Mme Georges Jutras sont les responsables de ce comité.

Soirée-discothèque

Les 18-25 ont profité avantageusement d'une soirée-discothèque, une autre activité du festival de l'érable de Plessisville. Des jeux de sons et lumières à la salle du domaine ont donné un cachet particulier à la manifestation qui a eu lieu dans une ambiance de pleine nature à la salle du festival.

Bonbonnières du festival

Le travail se poursuit activement, sous la direction de M. Michel Marcoux, vice-président du festival de l'érable, pour la distribution des bonbonnières. Cette distribution prendra en même temps que la grande semaine des activités intensives du festival de l'érable, soit le 29 avril. Ces bonbonnières contiennent un assortiment de délicieux produits de l'érable et constituent un cadeau idéal à offrir durant la période de Pâques. Des prix en argent sont contenus dans certaines des

bonbonnières et Mme Denis Gauvreau de Princeville est l'heureuse gagnante du montant de \$100 offert à l'occasion de cette distribution de bonbonnières du festival de l'érable.

Cartes de membres

Le président du festival de l'érable 1973 de Plessisville, M. Laurent Dubois, et son équipe de collaborateurs ont transmis une invitation à tous pour la participation aux manifestations de la grande semaine de la présente saison, soit du 21 au 29 avril. La carte de membre est offerte à tous ceux qui désirent s'intéresser de façon particulière au festival de l'érable; cette carte de membre donne droit de vote à l'assemblée générale, permet de faire des suggestions et d'être co-proprétaire du domaine forestier situé aux limites sud-est de la ville de Plessisville; salle de réception, église et cabane sont les principales installations déjà sur les lieux où l'on a accès par le boulevard des Sucrières.

La coulée de 1973 peut être considérée comme excellente même si la première a été perdue à cause d'un printemps hâtif qui a pris les intéressés par surprise.

DIRECTION BONHEUR

7 1/2%

D'INTÉRÊT SUR DÉPÔT À TERME

Si vous avez \$1,000 ou plus dont vous pouvez disposer pour quelques temps, tout en voulant le faire fructifier profitablement, investissez-le dans un compte personnel de dépôt à terme de la Banque Royale. (Cette offre s'adresse exclusivement aux particuliers et non aux compagnies.)

À la Banque Royale, un compte personnel de dépôt à terme vous rapportera 7 1/2% d'intérêt pour une période de cinq ans. Ce taux d'intérêt élevé est garanti, même s'il survenait entre-temps une baisse générale des taux d'intérêt.

De plus, avec un compte personnel de dépôt à terme de la Banque Royale, il vous est en tout temps possible de retirer votre argent au taux d'intérêt proportionnel au terme réalisé.

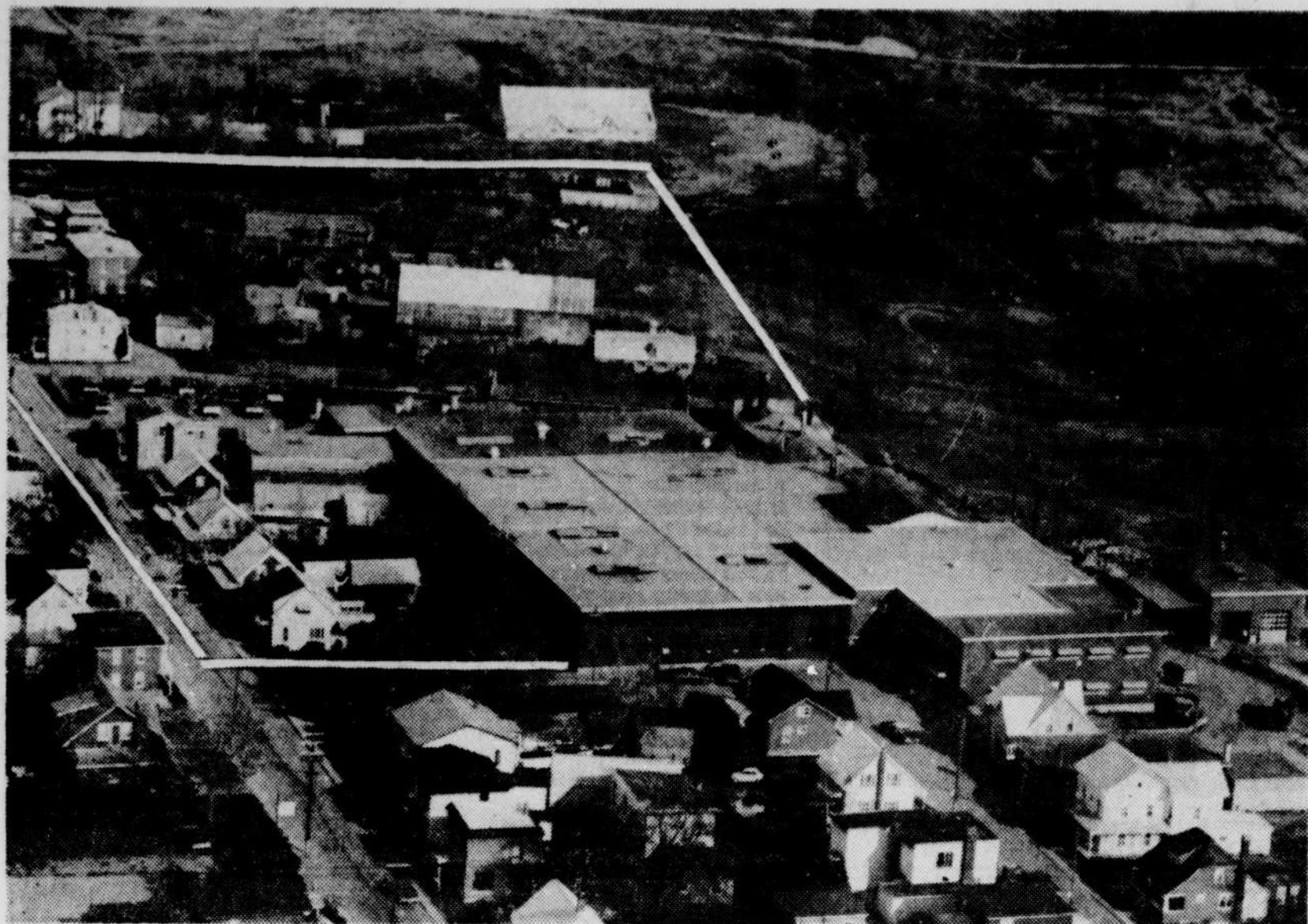
Venez faire un tour aujourd'hui même

UNE ÉQUIPE
A L'ESPRIT
OUVERT

et rencontrez le directeur de la Banque Royale.

BANQUE ROYALE

au coeur du québec



Toutes les résidences situées à l'intérieur du rectangle devront être déplacées si le conseil municipal de Pierreville décide de créer la zone

industrielle nécessaire à l'expansion de Pierre Thibault (1972) Ltée. Cette compagnie entrevoit de conduire, en deux phases, un programme d'ex-

pansion qui doublera la superficie de l'usine et créera plus de 135 emplois. (Photo Pierre Wibaut)

La municipalité envisage de créer une zone industrielle

Projet d'agrandissement considérable chez Pierre-Thibault de Pierreville

par André PROVENCHER

PIERREVILLE — La municipalité de Pierreville envisage de créer une zone industrielle afin de satisfaire aux exigences des programmes d'expansion de Pierre-Thibault (1972) Ltée, que les nouveaux propriétaires semblent avoir doté d'une gerance alerte, dynamique et foncièrement axée sur l'avenir.

Selon le plan d'expansion soumis aux autorités municipales par M. Maurice-J. Bourgault, président des Industries Palmier Ltée, et M. Jean-Louis Michaud, vice-président et gérant général de Pierre-Thibault (1972) Ltée, l'usine actuelle devra s'étendre en superficie vers le Sud, ce qui exige une transformation radicale du secteur.

Rejoint, hier, au téléphone, M. Bourgault a expliqué que l'industrie doit se procurer un cadre physique de production efficace et fonctionnel, d'une part pour améliorer la productivité et, d'autre part, pour faire face à un besoin de diversification créé par le marché à développer. Le plan d'expansion note à cet égard que le marché américain est évalué à \$100,000,000, faisant valoir qu'une pénétration de seulement 5 pour cent accroîtrait sensiblement le volume d'activité de l'usine.

Mais les deux aspects du projet ne sauraient se concevoir sans réorganisation du cadre fonctionnel de l'usine et l'agran-

dissement de la bâtisse. Par exemple, pour améliorer la productivité les autorités pensent à installer une véritable chaîne de montage. L'expansion du marché rend par ailleurs essentielle (dans un court délai, signale le plan d'expansion) la réalisation des deux phases du programme.

Zone industrielle

Le projet soumis aux autorités municipales tient compte de ces impératifs, constatant, en revanche, que les possibilités d'agrandissement sont extrêmement limitées. Aussi, selon les autorités de Pierre-Thibault (1972) Ltée, il faut songer à créer une zone industrielle qui couvrirait une superficie approchant l'expansion en deux phases, ré-

L'usine actuelle est bornée à l'ouest par la côte qui descend à la rivière Saint-François, à l'est par la rue Georges et au nord par la rue Thibault. Ces délimitations assez rigides ne laissent une ouverture que du côté sud où, par contre, s'élèvent quelques maisons.

La création d'une zone industrielle implique donc le délogement de ce secteur et l'expropriation des terrains. Le maire de Pierreville, M. Roger Tremblay, a précisé que ce sont sept ou huit maisons qu'il faudrait déloger, pour permettre à la zone industrielle de s'étendre jusqu'aux limites sud de la ville.

Une oreille attentive

Le conseil municipal de Pierreville a porté une oreille fort attentive à la proposition de Pierre-Thibault (1972) Ltée, et a même déjà entrepris des démarches auprès du ministère québécois de l'Industrie et du Commerce.

Le maire, M. Roger Tremblay, qui conduit personnellement le dossier, est largement préoccupé par le développement industriel de la municipalité, qu'il considère intimement lié, pour ne pas dire tout à fait dépendant, de l'usine Pierre-Thibault (1972) Ltée. Aussi, les démarches entreprises auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce feront connaître aux autorités municipales l'état des ressources gouvernementales et le caractère des lois pour satisfaire la demande de la compagnie.

Justification de la demande

Soulignant que l'expansion envisagée contribuerait sans aucun doute à relever le niveau économique de Pierreville, le rapport de présentation était en six points la demande de création d'une zone industrielle.

On retrouve parmi ces impératifs ceux déjà énumérés, tels le désir de percer les marchés extérieurs, et de diversifier la production. À ce chapitre, la compagnie projette d'accélérer la fabrication des pompes stationnaires, tout en pensant déjà à fabriquer un produit similaire

à celui présentement fabriqué. Des recherches sont aussi en cours pour mettre au point un camion spécialisé devant répondre aux besoins des aéroports internationaux.

A d'autres points de vue, le plan d'expansion signale que la force ouvrière de Pierreville est très compétente et très spécialisée dans la fabrication de camions à incendie. Le bassin de main-d'oeuvre régional offre aussi toutes les ressources nécessaires à l'expansion de l'usine.

La compagnie compte aussi réaliser son programme d'expansion avant que le taux de salaire n'atteigne celui des États-Unis. Cet avantage, croit-elle, sera de courte durée et il est opportun d'accélérer la mise en marché du projet. D'autre part, les ressources physiques actuelles sont d'une grande importance, ce qui rend impensable l'aménagement dans un autre secteur. Enfin, les voies d'accès projetées permettraient une plus grande accessibilité à l'usine, tout en fournissant à l'outil une perspective plus agréable.

Éléments du programme

Pierre-Thibault (1972) Ltée

compte réaliser son programme d'expansion en deux phases, réparties sur les cinq prochaines années. La première pourra être exécutée sur les terrains qui sont déjà la propriété de la compagnie, alors que la seconde requerra l'expropriation de tous les terrains adjacents.

L'impact de ces investissements sur le niveau d'emploi sera très important. Les projections établies situent en effet à 35 le nombre d'emplois créés par la réalisation de la première phase, et à 81 par la deuxième. Ce qui signifie que le nombre d'employés passera de 169 à 224 dans un premier temps, pour finalement atteindre 305 à la fin du programme.

La superficie de l'usine passera successivement de 72,000 pieds carrés à 88,050 et 141,525, ce qui est presque le double de la surface actuelle.

Notons enfin que Pierre-Thibault (1972) Ltée a été acquise en octobre 1972 par les Industries Palmier Ltée, de Montréal. Ce consortium, dirigé par M. Maurice L. Bourgault, contrôle une quinzaine de compagnies au Québec, œuvrant dans des secteurs souvent diversifiés.

Les enseignants de la région Lanaudière dénoncent l'attitude du gouvernement

par Claude BERGERON

JOLIETTE — "Un gouvernement qui se permet des enquêtes sans aucune plainte sur trois leaders syndicaux est un gouvernement répressif et peureux qui ne cherche que la rentabilité électorale à court terme, sans penser aux effets néfastes que peuvent provoquer ces gestes à long terme."

C'est en ces termes que l'Association des enseignants de la région Lanaudière a dénoncé l'attitude du gouvernement du Québec à la suite des enquêtes menées auprès de certains dirigeants syndicaux et l'incarcération des trois chefs de la CSN, FTO, CEO.

Dans un communiqué remis au Nouvelliste hier, l'Association régionale note également qu'il est inconcevable que des pères de famille, en 1973 au Québec, travaillent encore à \$60 par semaine.

Les enseignants de la région avaient dénoncé le président de la station radio locale, M. Franklin Delaney, croyant qu'il avait porté plainte à la suite de l'occupation de l'an dernier. Les enseignants reconnaissent dans ce communiqué qu'ils ont fait erreur. "Nous avons accusé formellement M. Delaney suite à l'enquête de l'agent Scalzo. Nous retirons nos accusations faites à M. Delaney sur ce sujet bien précis".

L'association poursuit cependant: "Nous constatons que la répression est encore plus forte que celle que nous dénoncions dans notre communiqué de presse du 26 mars." Les enseignants terminent leur communication en invitant les travailleurs à être de plus en plus présents à ce qui se fait par le gouvernement pour tenter de diminuer les droits des ouvriers et du monde du travail.

À la suite des élections tenues hier

Le premier comité permanent de la localité Mailhot élu

par André POITRAS

LA TUQUE — C'était jour de scrutin, hier, dans la localité de Mailhot et les résidents de ce secteur appelé antérieurement "4-Milles" en ont profité pour se donner le premier comité permanent en vertu de la loi 277 sur le regroupement des territoires non organisés, dans la nouvelle municipalité de Haute-Mauricie.

Huit candidats briguaient les suffrages lors de cette élection alors que 314 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote sur une possibilité de 576.

Les résultats officiels communiqués par le président d'élection, M. Paul-André Cantin, sont les suivants: M. Roland Ménard 193, M. Georges Lambert 191, M. Roger Richer 183, M. Marcel Gauthier 179 et M. Roland Ville-

neuve 156. Ces cinq personnes devront remplir un mandat de quatre ans comme dirigeants de la localité.

Les trois autres candidats à se présenter ont reçu respectivement, 152 voix pour M. Gilles Filion, 141 pour M. Alfred Bolduc et 100 pour M. Willie Lafrenière.

Le comité a été assermenté immédiatement après le dévoilement du scrutin et les membres se réuniront dans quelques jours pour élire un président ainsi qu'un secrétaire. L'administrateur de la localité et président d'élection, M. Paul-André Cantin, s'est dit enchanté de la participation des résidents à cette première élection tout en espérant qu'ils continueront d'appuyer les élus dans le travail qu'ils entreprendront pour une période de quatre années.

Demande de subvention de \$102,000

Restauration du musée Laurier envisagée

par Roger LEVASSEUR

ARTHABASKA — La Société d'histoire d'Arthabaska vient d'achever une demande importante de subvention de l'ordre de \$102,339.40 au bureau de développement culturel régional de la zone no 4, dont le siège social est situé Place Royale, Trois-Rivières, et dirigé par M. Michel Giroux, pour la restauration du musée Laurier. On sait qu'une nouvelle orientation a été donnée aux bureaux régionaux de développement culturel qui ont vu étendre leurs pouvoirs de décision de budget: au

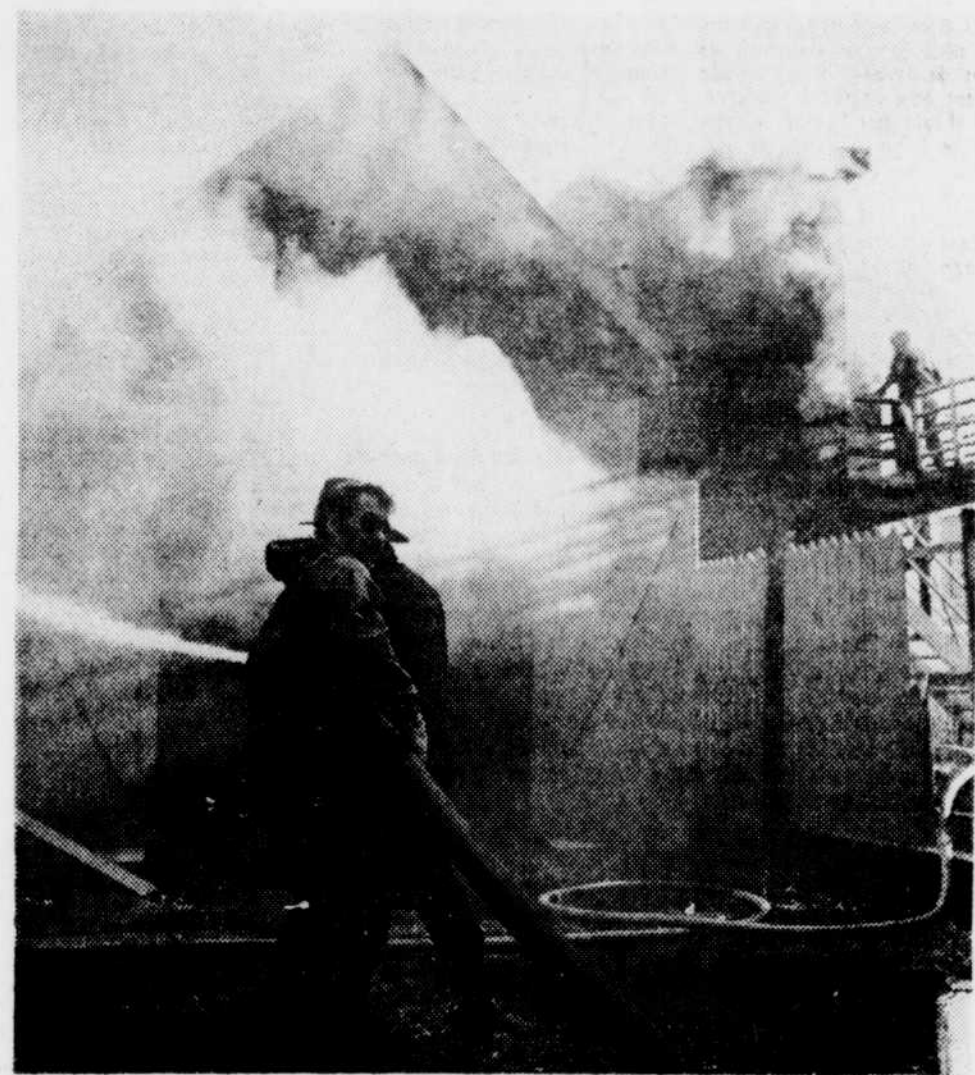
sur trois ans, afin d'entrer dans les normes de la planification du budget-programme.

Les objectifs du projet sont de restaurer dans son authenticité, tant l'intérieur que l'extérieur de cette maison, et mettre en valeur un avoir culturel qui n'est pas suffisamment exploité et qui pourtant est le point névralgique du développement historique et touristique de notre région des Bois-Francs. La section documents et bibliothèque y tient également une place importante, afin d'offrir à la masse étudiante et à la grande population régionale, provinciale et nationale, un centre d'information complet sur l'époque

1870-1920 qu'a illustrée cet homme politique, en y incluant bien sûr, la section art, par une augmentation qualitative et quantitative des oeuvres de Suzor Côté, et une meilleure exposition de ses oeuvres, ainsi que celles d'Alfred Laliberté, Rodolphe Duguay, etc.

Ce document a été réalisé grâce à la précieuse collaboration de M. Pierre Deland, directeur général du Conseil de développement régional du centre du Québec (CDRCQ) M. Constant Roy, Mmes Marie-France Dumas et Marguerite-H. Moisan de la Société d'histoire d'Arthabaska, avec l'appui de la ville et de la Chambre de commerce d'Arthabaska et du CDRCQ.

Le projet comporte trois phases de réalisations s'échelonnant



Une vingtaine de pompiers ont dû se déplacer pour combattre un incendie qui faisait rage dans un hangar et qui aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves en raison de la violence du vent. Quelques locataires qui demeuraient à proximité du hangar en

flammes avaient déjà commencé à évacuer les lieux. Le feu s'est également propagé par la suite à un garage qui a été partiellement dévasté. C'était le premier incendie d'importance en 1973. (Photo Gilles Berthiaume).

Les pompiers combattent les flammes durant huit heures aux arsenaux canadiens

par Gaëtan NADEAU

SAINT-PAUL-L'ERMITE — Une cinquantaine de pompiers ont combattu pendant huit heures les flammes qui ont ravagé un édifice des Forces Armées canadiennes à Saint-Paul-L'Ermitte, à quelques milles de Montréal. De fait, il s'agit de l'usine de production des arsenaux canadiens, installée à Saint-Paul-L'Ermitte.

L'incendie a pris naissance à 19 h 30 mardi soir, et les pompiers venus de partout dans les environs de Saint-Paul-L'Ermitte ont mis fin au sinistre à 3 h 16

mercredi matin. Les mesures de sécurité furent extrêmement rigoureuses et même les agents de la Sûreté du Québec ne purent pénétrer sur les terrains des arsenaux canadiens.

La section du camp militaire qui a pris feu est celle où l'on procédait au remplissage des obus. Les explosifs entreposés à cet endroit ont causé bien des inquiétudes mais les observateurs éloignés n'ont perçu que deux petites explosions de faible intensité. Aux bureaux des arsenaux, on se contente de répon-

dre aux journalistes qu'il n'y a pas de blessé et que tout est sous contrôle.

Les pompiers de Saint-Paul-L'Ermitte, Charlemagne, Repentigny et Montréal-Est sont venus s'ajouter à ceux de la base pour mettre fin au feu. Selon les rares informations recueillies auprès de pompiers ayant combattu l'élément destructeur, les dommages seraient élevés. M. John H. MacLean, gérant de la base de Saint-Paul-L'Ermitte, a littéralement fui les journalistes refusant de répondre aux questions de qui que ce soit.

Un hangar et un garage rasés par les flammes à La Tuque

par André POITRAS

LA TUQUE — Un incendie qui aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves a nécessité l'intervention de 21 pompiers et des deux camions du service des incendies de la ville de La Tuque, vers les 4 h 40 au cours de l'après-midi, mardi.

Les pompiers ont dû se rendre au 452 de la rue Saint-Eugène où le feu faisait rage dans le hangar situé près de la propriété de M. Arthur Perron. Dès leur arrivée, l'élément destructeur encerclait complètement le hangar et les pompiers se sont mis résolument à la tâche dans

le but de protéger la maison de M. Alphonse Gréffard, située à proximité du hangar en flammes.

Toutefois le vent qui soufflait avec une assez forte violence en direction sud s'est mis de la partie et l'élément destructeur s'est vite propagé au garage de M. Louis Simard, du 389 de la rue Saint-Georges, ce qui a compliqué passablement la tâche des pompiers du service de protection publique.

Selon le lieutenant Gérard Tremblay, l'élément destructeur aurait pris naissance alors que des enfants jouaient à proximité du hangar avec des allumettes

et une étincelle serait à l'origine de cet incendie. Les pompiers ont pu regagner leur caserne vers les 6 h 00 en fin d'après-midi.

Le service est passablement occupé depuis quelques jours avec de nombreux feux d'herbe et encore mardi, alors que l'alarme a été sonnée au poste de police, un des camions travaillait sur l'un d'eux. Immédiatement, on a fait appel aux pompiers déjà en fonction pour venir prêter main-forte à ceux qui répondaient à l'alarme sur la rue Saint-Eugène. C'est le chef du service de la protection publique, Les Lavoie, qui dirigeait l'équipe de pompiers.

Dans la discipline du tennis

Claude Pinard vient d'accéder à la vice-présidence de la fédération

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le président de l'Association de tennis de Victoriaville et de la région du centre du Québec, le juge Claude Pinard vient d'accéder à la vice-présidence de la fédération de lawn-tennis du Québec, lors de l'assemblée annuelle de la Fédération tenue récemment à Montréal. Également, au cours de la première réunion de l'exécutif de la FLTQ tenue à la confédération des sports du Québec, le 3 avril, René Gauthier fut élu au poste de secrétaire de la Fédération de tennis en remplacement de Robert Boire de Montréal.

Il est à noter que la prochaine réunion du conseil d'administration de la Fédération de tennis du Québec aura lieu samedi 21 avril à l'hôtel de ville de Victoriaville. Le nouveau président de la fédération, André Glen de Montréal, les vice-présidents Denis Dumas de Granby, Claude Pinard de Victoriaville, le trésorier, Jean-Paul Massicotte de Trois-Rivières, le secrétaire René Gauthier de Victoriaville et le registraire, Jean-Pierre Simard de Sherbrooke assisteront à cette réunion.

Les principaux points à l'ordre du jour sont: la régionalisation, l'adoption des crédits budgétaires octroyés par le haut-commissariat (\$21.000), le calendrier des tournois juniors et

seniors ainsi que l'engagement d'un directeur technique pour l'enseignement et la structuration du tennis québécois.

Synaeghel en 12e place

VICTORIAVILLE (R.L.) — La fédération de tennis du Québec vient de faire connaître le classement des 10 meilleurs joueurs de tennis au Québec, dans les différentes catégories, soient chez les jeunes, les seniors et les vétérans.

Comme on pourra le constater, Victoriaville a su manifester sa présence au niveau des jeunes avec quatre joueurs qui sont au classement. Dans la catégorie de 18 ans et moins, François Synaeghel vient en tête de liste. François s'est aussi signalé en étant classé au 12e rang chez les juniors au Canada. Dans cette même catégorie, chez les filles, Constance Boucher vient au quatrième rang. Elle est devancée par les montréalaises Debbie Parsons, Lesley Harris et Maureen Burns.

Dans la catégorie des 16 ans et moins, chez les filles, on retrouve Esther Poisson au sixième rang alors que chez les gar-

çons de 12 ans et moins, le jeune Ronald Haroon vient aussi en sixième place. C'est la première fois depuis plusieurs années que l'on retrouve autant de joueurs classés à Victoriaville et c'est la

première fois depuis Pierre Lambert que le numéro un junior vient de Victoriaville.



François Synaeghel



DRUMMONDVILLE — Samedi après-midi a pris fin la saison de curling 1972-73, de la ligue Industrielle, disputée au club de curling Célèbre de Drummondville.

Cette grande finale opposait la Voirie Provinciale au Denis B-Q dans une partie de 12 bouts. Le Denis B-Q a remporté cette rencontre au pointage de 12 à 10, dans une partie très mouvementée. Voici le classement final de la ligue Industrielle de curling: (saison régulière), (final).

P J G P N PTS

1. Bergeron Sports	11	9	2	0	18
2. Drummond Loinho	11	7	4	0	14
3. Denis B-Q	11	6	5	0	12
4. Club Aramis	11	6	5	0	12
5. Rochefort TV	11	5	4	2	12
6. Voirie Provinciale	11	5	5	1	11
7. Général Bearing	11	5	5	1	11
8. Dominion Dyeing and Printing	11	5	5	1	11
9. Parent Aut.	11	5	5	1	11
10. Association Sportive Célèbre	11	5	6	0	10
11. Sweden Frosty Treat Restaurant	11	3	8	0	6
12. Bowling Champion	11	2	9	0	4



Equipe championne de la saison régulière: "Bergeron Sport" de gauche à droite: Donald Blanchard, Michel Gingras, capitaine, Serge Laplante et Richard Turcotte.



Voici l'équipe championne des séries de fin de saison "Denis B.Q." de gauche à droite: Marcel Mangrain, Gaston Carpentier, président de la ligue, et André Piché capitaine. (Photo Gilles Lebel)

SIMPSONS

Sears AUTO CENTRE

Centre Commercial Les Rivières

Pneus 4 plis nylon
Garantis 32 mois
contre usure
de semelle

18⁴⁹
F78-14 ch.
paroi noire

INSTALLATION \$1

Le "Supertred", un pneu robuste et sûr, pour vos besoins de tous les jours. Carcasse 4 plis en nylon pour millage et sécurité.

Dimensions	Équivalences	Paroi noire Prix ch.	Paroi blanche Prix ch.
A78-13*	600-13	14.99	16.49
B78-13*	650-13	15.99	17.49
C78-13	700-13	16.99	18.49
B78-14*	645-14	16.49	17.99
D78-14	695-14	16.99	18.49
E78-14	735-14	17.49	18.99
F78-14	775-14	18.49	19.99
G78-14	825-14	19.99	21.49
H78-14	855-14	21.99	23.49
F78-15	775-15	18.99	20.49
G78-15	825-15	20.49	21.99
H78-15	855-15	22.49	23.99

2 plis nylon — Pour petites voitures

550-12*	12.49	13.99
600-12*	—	14.49
520-13*	14.49	—
560-15*	15.49	16.99
600-15*	16.49	17.99

* Dessin de semelle différent de l'illustration

TRIPLE
GARANTIE
DE "ALLSTATE"

Tout pneu installé sur voitures privées est garanti: 1) contre usure de semelle pour toute sa durée — sans égard à la cause de la détérioration; 2) les crevaisons ne vous seront pas facturés; 3) chaque pneu est garanti pour un certain nombre de mois. En cas d'usure de semelle avant l'expiration de la garantie, il vous sera alloué une somme d'argent basée sur le prix courant du pneu en question.

Carcasse de polyester ou de nylon
A compter de
F78-14, paroi noire

19⁹⁹ ch.

Installation \$1

Les 2 ceintures de fibre de verre assurent un plus fort millage, une meilleure maniabilité, une plus grande résistance à l'usure. Le choix est votre: polyester ou nylon, et vous misez dans les 2 cas sur la qualité remarquable des pneus offerts par Simpson-Sears!

GARANTIE DE 36 MOIS CONTRE USURE DE SEMELLE

Dimensions	Équivalences	Nylon ou polyester, à ceinture fibre de verre
A78-13	600-13	17.49
B78-13	650-13	18.99
C78-13	700-13	19.99
B78-14	645-14	19.99
C78-14	695-14	19.99
E78-14	735-14	19.99
F78-14	775-14	19.99
G78-14	825-14	21.99
H78-14	855-14	23.99
F78-15	775-15	20.49
G78-15	825-15	22.49
H78-15	855-15	24.49

PAROI BLANCHE 1.50 DE PLUS PAR PNEU

Simpson-Sears — Centre de l'Automobile (Rayon 95).

Mois	Allocations
9 à 24	15%
25 à 29	20%
30 et plus	25%

POUR APPELER DIRECTEMENT DANS LES RAYONS, COMPOSER: 379-5444

CENTRE COMMERCIAL

LES Rivières

2e

SALON NAUTIQUE

DU 19 AU 23 AVRIL

Sur semaine de: 10h a.m. à 10h p.m.
LE DIMANCHE de midi à 6h p.m.

EN DÉMONSTRATION:

- YACHTS • VOILIERS
- CANOTS • KAYACS
- REMORQUES • CHALOUPES
- EQUIPEMENT DE PLONGEE SOUS-MARINE

JEUDI ET VENDREDI 6h30 p.m. DÉFILÉ de MODES NAUTIQUES À L'AUDITORIUM Films sur la voile et la plongée sous-marine

RÉALISATION CAMBRIDGE